



Bruxelles, le 18 décembre 2017

Pensions : toutes et tous ensemble pour un avenir plus juste !

Le 19 décembre 2017, les Femmes Prévoyantes Socialistes se joindront au front commun syndical pour dénoncer les dernières attaques du Gouvernement en matière de pensions, suite à la grande réforme entamée depuis plusieurs années déjà. Après le recul de l'âge légal de la pension¹ tout en maintenant le principe d'une carrière complète à 45 ans, la Suédoise s'en prend maintenant aux périodes assimilées². Des mesures qui auront un impact majeur sur les femmes, lorsqu'on sait que la carrière moyenne des femmes est de 36 ans, contre 42 ans chez les hommes, et que les périodes assimilées constituent 30% de la carrière des hommes et 37% de la carrière des femmes³.

Des situations qui ne résultent pas de « choix » de la part des travailleuses, comme l'on tend parfois à nous le faire croire, mais bien des inégalités structurelles qui traversent encore aujourd'hui le marché de l'emploi en Belgique et ailleurs. Les femmes restent en effet toujours confinées dans certains secteurs, à des postes subalternes, et pour près de la moitié d'entre elles dans des emplois à temps partiels. Ce qui se traduit par un écart salarial sur base annuelle de 20,6 %⁴ et peut avoir des conséquences dramatiques à l'âge de la pension, les retraitées courant cinq fois plus de risques de sombrer dans la pauvreté que les retraités⁵.

La réforme des pensions telle qu'envisagée par le Gouvernement fédéral, loin de proposer des pistes pour remédier à cette situation, entend creuser davantage encore les inégalités. Dernière attaque en date : le démantèlement des « périodes assimilées », ces périodes qui composent, nous l'avons dit, 37 % de la carrière des femmes, et dont la remise en question constitue une injustice de plus à leur égard.

¹ A 66 ans à partir de 2025 et à 67 ans à partir de 2030.

² C'est-à-dire ces périodes de maladie, de chômage, de prépension, de crédit-temps qui « comptent » dans le calcul de la pension.

³ Selon le [Baromètre socio-économique 2017](#) de la FGTB.

⁴ Selon les derniers chiffres de l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

⁵ Id.

Rappelons que si les femmes recourent davantage aux mesures de réduction individuelles du temps de travail (temps partiel ou autres crédits-temps), c'est parce qu'elles y sont généralement contraintes, soit par des raisons inhérentes au marché du travail (par exemple, les horaires « décalés » du personnel d'entretien ou des caissières), soit pour des raisons liées à l'insuffisance de services aux familles, ainsi que par la persistance de stéréotypes de genre ; les tâches de soin et d'éducation des enfants leur restant encore généralement assignées.

« Les pensions en Belgique sont déjà parmi les plus basses d'Europe », s'indigne Carmen Castellano, Secrétaire générale des Femmes Prévoyantes Socialistes. « Avec cette réforme, c'est tout un pan de la population, celui des femmes âgées, que le Gouvernement fédéral risque de faire basculer dans la précarité. Il est aujourd'hui urgent de proposer des mesures concrètes pour rectifier le tir. Une revalorisation du montant minimum des pensions légales est nécessaire, revalorisation qui doit s'inscrire dans le cadre d'une sécurité sociale forte et financée de manière juste ».

Pour le Secrétaire général de la FGTB, Robert Vertenueil, *« les pensions ne doivent pas être appréhendées dans une perspective budgétaire. Chaque année des milliards d'euros échappent à l'impôt via l'évasion et la fraude fiscale. Largement de quoi financer une pension minimum décente. Pour la FGTB, cette pension minimum doit être fixée à 1500€ pour toutes et tous ».*

Contact presse FPS : Stéphanie Jassogne 02/515 34 06 - stephanie.jassogne@solidaris.be
www.femmesprevoyantes.be

Contact presse FGTB : Nicolas Deprets : 0491/52 22 77 - nicolas.deptrets@fgtb.be
www.fgtb.be